

Séquence EMC 4^e EMC 1 : L'État de droit et les libertés – Aliénor en HG

Problématique : Dans un État démocratique, pourquoi les libertés doivent-elles parfois être limitées pour être protégées ?

Notions

État de droit — libertés fondamentales — ordre public — dignité humaine — hiérarchie des normes — justice administrative — proportionnalité

Compétences

- Comprendre que la loi protège les libertés
- Exercer son jugement
- Argumenter à partir de textes juridiques
- Comprendre le rôle du juge

Séance 1

A. Présenter une situation problème : le « lancer de nain »

Objectif : Faire émerger la tension liberté individuelle / dignité humaine.

Document : Article de presse sur l'affaire « Lancer de nains »

Déroulement

1. **Observation (travail de groupes)**
 - Décrire l'activité
 - Identifier acteurs et lieux
 - Comprendre la polémique
2. **Débat encadré :** Peut-on interdire une activité acceptée par la personne concernée ?
3. **Première lecture guidée de l'arrêt**
Repérer : qui décide ? qui conteste ? ce que dit la justice.

Trace écrite : Une liberté peut entrer en conflit avec la dignité humaine. Dans un État de droit, c'est la justice qui tranche.

B. Comprendre la décision de justice

Objectif : Comprendre comment la justice définit l'ordre public.

Documents : Arrêt du Conseil d'État

Activités

1. Reconstituer la chronologie judiciaire
2. Identifier : demandeur, défendeur, juridictions
3. Trouver l'argument juridique

Apport : L'ordre public comprend : sécurité, tranquillité, salubrité, dignité humaine

Trace écrite La justice peut limiter une liberté pour protéger l'ordre public.

C. La dignité humaine et la hiérarchie des normes

Objectif : Comprendre pourquoi certaines valeurs sont supérieures aux libertés individuelles.

Documents Préambule Constitution 1946 - Décision Conseil constitutionnel 1994



Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 — 1er alinéa

« Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. »

Sens à faire formuler aux élèves

- Tous les humains ont des droits fondamentaux.
- Ces droits existent quelles que soient les différences.
- La dignité humaine est la base du droit.

Sert à montrer que la dignité humaine a une valeur constitutionnelle supérieure aux libertés individuelles.

Décision du Conseil constitutionnel n° 94-343/344 DC du 27 juillet 1994

(lois de bioéthique)

Alinéa 2 :

« La sauvegarde de la dignité de la personne humaine contre toute forme d'asservissement et de dégradation est un principe à valeur constitutionnelle. »

Alinéa 18 :

« Le respect de l'être humain dès le commencement de sa vie, l'inviolabilité, l'intégrité et l'absence de caractère patrimonial du corps humain ainsi que l'intégrité de l'espèce humaine tendent à assurer le respect de ce principe. »

Sens à faire dégager par les élèves

- La dignité humaine est une règle supérieure dans le droit.
- Le corps humain ne peut pas être utilisé comme un objet.
- La liberté peut être limitée pour protéger la personne humaine.

Sert à justifier juridiquement la décision sur le « lancer de nain ».

Activités : Expliquer : pourquoi la dignité humaine est supérieure ?

Apport : La Constitution protège la personne humaine → principe fondamental + Le principe de sauvegarde de la dignité humaine protège toute personne contre les actes dégradants ou inhumains qui pourraient la rabaisser au rang de chose. Droit fondamental protégé par le Conseil constitutionnel, ce principe a été reconnu tardivement, après la Seconde Guerre mondiale.

Trace écrite : Toutes les lois doivent respecter la Constitution : la dignité humaine est un principe supérieur.

Séance 2

D. L'ordre public protège les libertés

Objectif : Comprendre le principe de proportionnalité.

Document : Article Tik tok Nouvelle Calédonie.

Activité : questions (travail de groupe)

Bilan : L'État doit protéger à la fois : **la** liberté individuelle **et** l'intérêt général. Dans un État de droit, les libertés existent parce qu'elles sont encadrées.

CONCLUSION : Dans une démocratie, les libertés ne sont pas absolues. Elles sont garanties par la loi et protégées par la justice. L'ordre public permet de concilier liberté individuelle et intérêt général.

Évaluation possible : Étude d'une décision de justice : expliquer pourquoi une liberté a été limitée.

